

PROGRAMME DE PROMOTION

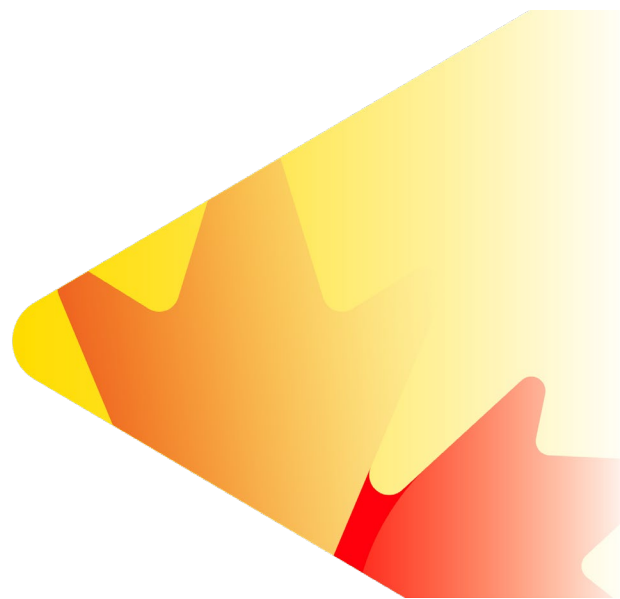
VOLET ÉDITION LIMITÉE

Aperçu du formulaire de demande

Pour les festivals qui se déroulent entre le 1^{er} septembre 2022 et le 30 septembre 2023

Veillez prendre note qu'il ne s'agit pas d'un formulaire de demande officiel et vous devez utiliser Dialogue pour présenter une demande. Un téléchargement de ce document ne sera pas accepté.

Veillez vous assurer de créer votre compte Dialogue et d'y ajouter votre organisation, car ils seront nécessaires pour soumettre une demande. Vous pouvez les créer [ici](#) sur le site de Téléfilm Canada.



Aperçu du formulaire de demande

Il ne s'agit pas d'un formulaire de demande officiel et vous devez utiliser Dialogue pour présenter une demande. Un téléchargement de ce document ne sera pas accepté.

Résumé

1. Choisissez le programme « Programme de promotion »

Requérant

2. Sélectionner la société requérante (le Requérant)
Il devra être créé avant que la demande puisse être soumise. Contactez enr@telefilm.ca pour toute question à ce sujet.
3. Volet
Choisir « Édition limitée »
4. Questions de base concernant le Requérant pour confirmer l'admissibilité de la demande
5. Langue de correspondance
Français ou Anglais
6. Question relative à la propriété et au contrôle du Requérant

Personnes-ressources

Veuillez indiquer le pronom, le nom (nom, prénom), courriel et le numéro de téléphone.

7. Personne-ressource pour toute correspondance

Activité

8. Titre de l'Activité
Veuillez indiquer le titre du festival. Ce titre doit être le même que dans le(s) demande(s) antérieure(s).
9. Édition
L'édition du festival – par exemple, s'il s'agit de la 3^{ème} édition du festival, il faut écrire « 3 ».
10. Description
Veuillez décrire la mission principale de votre festival, le pourcentage anticipé de contenu canadien dans l'édition pour laquelle vous déposez une demande, l'auditoire visé, le lieu où elle sera présentée et comment le festival fait la promotion des films et des talents canadiens. Si des activités complémentaires sont également incluses dans la demande, la description doit également inclure de brefs détails sur ces activités.
11. Changements majeurs
Si applicable, décrire brièvement tout changement majeur survenu depuis la dernière édition du festival. Par exemple, il pourrait y avoir un changement majeur dans les cas suivants: changement dans le format de livraison, changement dans le personnel clé si les nouveaux membres du personnel clé ont une expérience moindre ou non-équivalente à celle des anciens membres; changement de date du festival si le festival est dorénavant tenu de façon concomitante à une autre activité similaire dans la même région; changement dans le marché cible; perte d'une commandite, etc. Si des activités complémentaires sont également incluses dans la demande et que ces activités ont subi des changements majeurs, de brefs détails sur ces changements doivent également être inclus dans cette section.
12. Montant demandé
Le montant doit refléter le montant total de toutes les activités qui a été fourni par Téléfilm dans la notification de préapprobation, à l'exclusion du montant complémentaire provenant du Fonds de Réouverture, le cas échéant. Aucun changement ne doit être apporté à ce montant dans la demande, à moins d'en avoir discuté au préalable avec Téléfilm et d'avoir obtenu son accord.

Aperçu du formulaire de demande

Il ne s'agit pas d'un formulaire de demande officiel et vous devez utiliser Dialogue pour présenter une demande. Un téléchargement de ce document ne sera pas accepté.

13. Date de début

La date de début du festival doit être dans les dates applicables indiquées sur la [page Web](#) du Volet Édition limitée.

14. Date de fin

La date de fin du festival.

15. Format prévu de l'Activité

Format de l'Activité tel que prévu au moment de la demande. S'il s'agit d'une combinaison de projections de films en personne et virtuellement, veuillez sélectionner « hybride ». Si l'Activité se tiendra uniquement en personne, veuillez sélectionner « en personne ».

16. Catégorie d'Activité

Choisir « festival canadien ».

17. Région de l'Activité

Région dans laquelle le festival se déroulera. Sélectionnez: Ontario, Provinces de l'Atlantique, Provinces de l'Ouest, Québec, ou Territoires du Nord-Ouest et Nunavut.

18. Ville dans laquelle le festival est présenté

19. Question relative à la mission principale du festival

La mission principale doit faire partie du mandat général, de la mission de bienfaisance et/ou de la vision du Requérant et s'appliquer indépendamment de l'édition ou de l'année du festival. Ce mandat doit s'appliquer à tous les événements associés au festival ainsi qu'à sa programmation, et non seulement à une ou quelques activité(s). Par exemple, si le festival présente et promeut **uniquement** les œuvres de cinéastes autochtones, veuillez sélectionner « oui » et ensuite « Autochtones (Premières Nations, Inuit ou Métis) ». Il est possible de sélectionner plusieurs groupes si la mission principale du festival concerne plus d'un groupe sous-représenté.

20. Question à savoir si les œuvres présentées par le festival sont dans une langue autre que le français ou l'anglais et le pourcentage de ces œuvres

Veuillez inclure dans le calcul du pourcentage les œuvres qui sont au moins à 51% dans une langue autre que le français ou l'anglais.

Édition précédente

L'information indiquée plus bas devrait refléter la plus récente édition de votre Activité.

21. Année de l'édition précédente

L'année de l'édition précédente du festival – par exemple, si le festival a eu lieu pour la dernière fois en 2021, il faut écrire « 2021 ».

22. Auditoire

Si tous les films ont été projetés en ligne lors de l'édition précédente, il faut indiquer « 0 » pour la participation en personne et le nombre total pour la participation en ligne. Veuillez noter que ce nombre sur l'assistance confirmée qui a regardé au moins la moitié du film (si cette donnée est disponible) et pas seulement sur les billets échangés. Chaque billet acheté/réclamé doit correspondre à une seule personne et non à un ménage ou à plusieurs personnes, sauf si ces informations ont été spécifiquement recueillies par le festival. Si les projections comportaient un élément de diffusion, veuillez vous assurer que le nombre estimé est vérifiable, raisonnable, calculé sur la base d'informations provenant d'une tierce partie et aligné avec les données de l'édition précédente, car il pourrait être vérifié par Téléfilm Canada si le festival était financé.

- a. Nombre de personnes ayant assisté en personne (physiquement) aux projections de films canadiens.
- b. Nombre de personnes ayant assisté en ligne aux projections de films canadiens (en mode virtuel ou en diffusion)

Aperçu du formulaire de demande

Il ne s'agit pas d'un formulaire de demande officiel et vous devez utiliser Dialogue pour présenter une demande. Un téléchargement de ce document ne sera pas accepté.

- c. Nombre total de personnes ayant assisté en personne (physiquement) aux projections de films, toutes catégories confondues
- d. Nombre total de personnes ayant assisté en ligne (en mode virtuel ou en diffusion) aux projections de films, toutes catégories confondues

23. Programmation

Une œuvre canadienne est une œuvre audiovisuelle qui est soit 1) certifiée par le Bureau de certification des produits audiovisuels canadiens (BCPAC) à titre de « production cinématographique ou magnétoscopique canadienne »; 2) reconnue à titre de coproduction audiovisuelle régie par un traité par le ministre du Patrimoine canadien; ou 3) réalisée et produite par des Canadiens et dont les droits d'auteur appartiennent à des Canadiens. Cela inclut les longs et courts métrages.

Veuillez noter qu'un ratio sera appliqué dans le calcul (2:1 pour les moyens métrages et 4:1 pour les courts métrages). Voir le Guide d'information essentielle sur la [page Web](#) du Volet Édition limitée pour plus de détails et d'exemples sur ce calcul.

- a. Longs métrages canadiens
- b. Moyens métrages canadiens
- c. Courts métrages canadiens
- d. Total longs métrages
- e. Total moyens métrages
- f. Total courts métrages

24. Confirmation si l'édition précédente du festival a été affectée par la pandémie de COVID-19

Devis

Veuillez fournir un résumé du devis pour les catégories suivantes : programmation, communications et promotion, production et administration. Ces montants doivent correspondre au devis fourni dans les documents requis. Le devis doit être fourni suivant le modèle le plus récent figurant sur la [page Web](#) du Volet Édition limitée. Veuillez noter que les coûts d'administration ne doivent pas dépasser 25 % des coûts directs (les coûts directs correspondent au devis total moins les coûts d'administration). Voir le Guide d'information essentielle sur la [page Web](#) du Volet Édition limitée pour plus de détails.

Documents requis

La liste de tous les documents requis et les modèles applicables sont disponibles sur la [page Web](#) du Volet Édition limitée. Les Requérants doivent utiliser les modèles de documents fournis. Le défaut de soumettre les documents requis pourrait entraîner le rejet de la demande.

La limite pour la taille d'un fichier est 25Mo.

25. Veuillez fournir les **Documents de constitution** du Requérant

Requis uniquement s'il y a eu des changements depuis la dernière demande.

26. Veuillez fournir les **Renseignements corporatifs** du Requérant

Formulaire disponible sur la [page Web](#) du Volet Édition limitée
Requis pour toutes les demandes.

27. Veuillez fournir votre proposition d'activité pour le festival, le marché du film et les activités complémentaires (le cas échéant)

Modèle disponible sur la [page Web](#) du Volet Édition limitée. Assurez-vous qu'une proposition d'activité distincte est remplie pour chaque festival, marché du film ou activité complémentaire inclus dans la même demande, à moins d'avis contraire de Téléfilm. Veuillez contacter votre responsable de projet si vous avez des questions.

Aperçu du formulaire de demande

Il ne s'agit pas d'un formulaire de demande officiel et vous devez utiliser Dialogue pour présenter une demande. Un téléchargement de ce document ne sera pas accepté.

28. Veuillez fournir votre devis pour le festival, le marché du film et les activités complémentaires (s'il y en a)

Modèle disponible sur la [page Web](#) du Volet Édition limitée. Le cas échéant, un modèle standard de devis/rapport de coûts de Téléfilm devrait également être préparé pour chaque activité complémentaire se déroulant pendant le festival, de manière à ce que les coûts admissibles pour le festival/marché du film et chacune de ses activités complémentaires soient traités séparément, à moins d'avis contraire de Téléfilm. Le devis doit être fourni suivant le modèle le plus récent figurant sur la [page Web](#) du Volet Édition limitée. Veuillez contacter votre responsable de projet si vous avez des questions.